

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze juin,
A vingt heures trente heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
Ordinaire Publique, sous la présidence de M. GERVAIS Alain

Etaient présents : AGNES Christiane, BATAILLE Sylvain, BINDAULT Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, LECHASLES Annick, LELAIZANT Hélène, MADOUASSE Véronique, MALHERBE Philippe, MERIMEE Alain-Gilles, PIERRE Laurence, PLOUGET Isabelle, POREE Olivier, ROSE Michel, TIPHAINE Patrick,

Etaient Absents : BERNARD Jacques, BLERIoT Catherine, CAPELLE Guillaume, GIROUARD Yohann, JAMES Claude, LEFEBVRE Pascal, RAULT France-Odile, REHEL Patrick,

Etaient absents représentés : GANCEL Jérôme (pouvoir à Christelle CALENGE), IACHKINE Bénédicte (pouvoir à Patrick TIPHAINE), LETELLIER Antoinette (pouvoir à DROUET Jacques), POIRIER Didier (pouvoir à Hélène LELAIZANT), THOMAS Jean (pouvoir à Alain GERVAIS), YGOUF Olivier (pouvoir à Marguerite-Marie BINDAULT)

Parc résidentiel de loisirs

Le Maire expose au conseil municipal un projet reçu concernant la création d'un parc résidentiel de loisirs sur la commune (parcelles cadastrées ZM 24 et 25). Ce projet comprend la création de 10 chalets en bois et 10 tentes lodges.

Le conseil municipal refuse ce projet à l'unanimité, celui-ci se situe sur une zone que le conseil souhaite garder naturelle. Toutefois, ce projet est apprécié, le conseil se propose d'étudier une éventuelle installation sur une autre zone.

SDEC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal plusieurs dossiers établis par le SDEC relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication :

- Aignerville-Formigny-Le Val : participation communale : 110 332.71 € coût total : 249 847.30 €TTC
 - Formigny- Les Monuments : participation communale : 41 826.08 € coût total : 98 432.66 €TTC
 - Ecrammeville – Mairie-Bourg : participation communale : 65 753.28 € coût total : 151 921.22 €TTC
- Pour ces 3 projets , il est prévu un étalement de charges sur une durée de 10 ans.

-Aignerville : Croix Toutin : participation communale : 10 725.49 € coût total : 71 284.56 €TTC (paiement en une fois à réception des travaux)

Le Maire est autorisé à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces projets.

Heures complémentaires

Le conseil municipal autorise les heures complémentaires pour les adjoints techniques en cas de nécessité.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Création de poste

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la fin du contrat d'avenir d'un adjoint technique à 35h, à compter du 14 juin 2018 et de son souhait de lui proposer un poste en tant que stagiaire. Par conséquent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour la commune de Formigny la Bataille.

Le conseil, après en avoir délibéré décide de lui proposer un emploi d'adjoint technique, en tant que stagiaire, et accepte la création de ce poste à partir du 15 juin 2018 et fixe le nombre d'heures à 35h hebdomadaires.

Projet éolien

L'entreprise VOL'V expose au conseil municipal un projet éolien sur la commune. La zone répertoriée possède un potentiel de 5 à 7 éoliennes de 150 m de hauteur. L'entreprise Vol'V expose ce que ce projet incombe :

- retombées fiscales et financières pour la commune et la communauté de communes
- retombées foncières pour les propriétaires, exploitants et la commune
- prise en charge du coût de l'étude par l'entreprise VOL'V
- contrat d'une durée de 28 ans
- remise en état du site à la fin du contrat par l'entreprise

Il sera nécessaire de prendre ultérieurement une délibération de principe pour le lancement des études si le conseil approuve ce projet éolien.

Espace naturel sensible.

Les terrains concernés se situent sur les Monts d'Aignerville.

Il s'agit de préserver le cadre naturel, la faune et la flore, la visibilité sur le marais en créant un espace protégé en collaboration avec le Parc des Marais.

Pour ce projet d'espace sensible naturel, l'accord des propriétaires des parcelles est nécessaire.

Une réunion avec les propriétaires des terrains concernés est à prévoir.

Le Maire va demander au Parc des Marias de venir faire une présentation de ce projet lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Cour de la Poste : Création d'un magasin

Les devis devaient être étudiés mais des différences de tarifs trop importants sont constatées, il est donc nécessaire de demander des informations complémentaires sur les devis.

Une demande de subvention à la fondation du Patrimoine sera effectuée dès les devis choisis.

Questions diverses :

- fibre optique : mise en place entre 2019 et 2021
- tonte des pelouses : la communauté de communes Isigny Omaha Intercom décide passer un contrat avec une entreprise privée pour la tonte des pelouses sur la commune.
- Zone artisanale sur la commune : d'après le conseil municipal ce projet, mené par la communauté de communes, n'avance pas suffisamment rapidement.
- Visite du Sous-Préfet sur la commune lundi 18 juin à 14h30.

Séance levée à 22h50